



# SHERBROOKE Citoyen

## PROGRAMME

### 1) Participation citoyenne

- Informer les citoyens et citoyennes sur le contenu du budget dès le début du processus budgétaire et les consulter avant de procéder à toute hausse du compte de taxes au-delà du niveau d'inflation.

*Actuellement, les Sherbrookoises et les Sherbrookoises n'ont pas accès aux documents budgétaires. De plus, le budget est adopté sans que la population ait préalablement l'occasion de poser des questions au conseil municipal.*

- Créer un Secrétariat de consultation citoyenne pour permettre aux différents services de la Ville de recueillir l'avis de la population.

*La Politique de consultation citoyenne de la Ville de Sherbrooke, adoptée en 2009, prévoyait la création d'un tel secrétariat (article 10.1c), mais l'administration en place a décidé de ne pas respecter sa propre politique. Les villes de Gatineau, Montréal, Laval et Longueuil ont mis sur pied des organes spécialisés permettant de juger, de façon impartiale, de la meilleure manière de consulter la population en fonction des besoins.*

- Donner le pouvoir aux citoyennes et aux citoyens de choisir la manière dont sera dépensée une partie du budget de leur arrondissement par l'instauration de budgets participatifs. Ces derniers leur permettront de proposer et de décider de projets pour leur ville et leur quartier.
- Faciliter la mise en place de conseils de quartiers qui représenteront les résidentes et les résidents auprès de la Ville afin de faire connaître les enjeux qui touchent leur voisinage.

*Quelques conseils de quartiers existent déjà à Sherbrooke (le Comité des citoyens du parc Chauveau, Ascot en santé, le Café urbain du Vieux-Nord, etc.). Ils visent à représenter les intérêts des gens d'une manière encore plus directe, en leur permettant de mieux se faire entendre dans les instances municipales.*

## 2) Économie locale

- Assurer la multiplication de commerces de proximité par des changements de zonage et des incitatifs fiscaux, afin de développer des pôles commerciaux de voisinage.

*Un pôle commercial de voisinage est un endroit où les résidents et les résidentes peuvent concentrer leurs achats de tous les jours : épicerie, pharmacie, quincaillerie, etc. C'est aussi, idéalement, un endroit à proximité d'autres services (transport, services de garde, écoles, etc.).*

- Doubler la taille du fonds d'investissement pour les entreprises d'économie sociale afin de favoriser la création d'emplois en harmonie avec la volonté des communautés.

*L'Estrie compte plus de 300 entreprises d'économie sociale. Ce sont des entreprises dont le but est de répondre à un besoin de la communauté, pas seulement de maximiser leurs profits. Selon les dernières données disponibles, en 2012, c'était plus de 3 000 emplois en Estrie qui dépendaient des entreprises d'économie sociale.*

- Inciter les caisses de retraite municipales à investir une partie de leurs actifs dans l'économie locale et régionale. Ces sommes serviraient notamment à financer le développement de logements abordables permettant de revitaliser les quartiers défavorisés.

*L'épargne-retraite des personnes à l'emploi de la Ville de Sherbrooke est essentiellement investie en bourse et dans des obligations, sans retombée économique locale. Les deux caisses de retraite existantes, celle des personnes employées par la Ville et celle du corps policier, totalisent environ 500 millions de dollars. À ce jour, les contribuables de Sherbrooke ont versé 126 millions de dollars pour le renflouement des déficits des caisses.*

- Favoriser l'achat local pour toutes les institutions sur le territoire de Sherbrooke.

*Favoriser l'achat local profite aux entreprises et aux emplois de l'Estrie, tout en réduisant la dépendance aux énergies fossiles et au transport. La Ville de Sherbrooke entamera une consultation avec les diverses institutions qui travaillent sur son territoire (commissions scolaires, cégeps, universités, bureaux gouvernementaux) et sera un exemple dans ce domaine.*

- Entreprendre une démarche de concertation industrielle et sociale pour favoriser la durabilité tout comme le recyclage des produits ainsi qu'un traitement local des déchets.

*En appliquant l'approche de l'économie circulaire, la Ville de Sherbrooke encouragera des regroupements d'entreprises pour limiter les impacts de la consommation et réduire le gaspillage. L'économie circulaire inclut la Ville de Sherbrooke, qui cherche à valoriser les matières résiduelles, de même que des entreprises privées ou d'économie sociale qui favorisent le réemploi.*

### 3) Environnement

- Intensifier les efforts pour cesser les déversements d'égouts dans les rivières Magog et Saint-François afin d'offrir aux Sherbrookoïses et Sherbrookoïses un environnement sain et des espaces de baignade propres en tout temps.

*À Sherbrooke, les déversements d'égouts dans les rivières Magog et Saint-François surviennent de 900 à 1 000 fois par année, soit en moyenne 3 fois par jour.*

- Augmenter le couvert forestier de la ville et exiger la protection des arbres matures dans les développements immobiliers publics et privés.

*Plusieurs secteurs défavorisés de Sherbrooke sont dénués d'arbres et leur apparence générale en est affectée. De plus, la Ville est trop permissive envers les promotrices et promoteurs qui coupent inutilement des arbres matures en santé lors de la réalisation de projets immobiliers.*

- Imposer aux promotrices et aux promoteurs des redevances de développement pour les nouveaux développements afin de financer les services à la collectivité. Tout grand développement immobilier devra aussi faciliter l'intégration de services de proximité et être adéquatement muni d'un accès tant piétonnier que cycliste.

*Les développements immobiliers entraînent une plus grande demande pour les services publics, notamment sur le plan du traitement des eaux usées et du transport en commun. D'autres provinces canadiennes, comme l'Ontario et la Colombie-Britannique, imposent déjà des redevances pour financer ces services. Depuis juin 2016, le gouvernement du Québec permet aux municipalités de la province d'en faire de même.*

- Mettre en place un programme de collecte de compost et de matières recyclables pour les commerces, les industries, les immeubles à logements et les institutions. Adopter un règlement contraignant les épicerie, les magasins et autres entreprises à minimiser le gaspillage alimentaire et vestimentaire (p. ex., don à des organismes, distribution aux personnes à faible revenu, etc.).

*À Sherbrooke, 45 % des déchets sont produits par les institutions, les commerces et les industries, mais la cueillette municipale qui leur permettrait de composter et de recycler ne s'applique pas à eux. De plus, au Canada, c'est 40 % de la nourriture produite qui est gaspillée. D'autre part, à plus d'une reprise, des gens ont retrouvé dans les poubelles de magasins situés au Québec des vêtements neufs volontairement endommagés qui auraient pu être offerts à des organismes de charité.*

- Encourager une plus grande proximité entre l'agriculture et la population en favorisant l'expansion des marchés publics sherbrookoïses et en stimulant l'agriculture urbaine, notamment en rendant disponible un plus grand nombre de parcelles de terrains municipaux.

*La création d'espaces de travail et d'échanges permettant aux citoyennes et aux citoyens de convertir des espaces non utilisés en zone agricole urbaine renforcera les liens d'appartenance à la communauté. Selon la Ville de Sherbrooke, il y a seulement quatre jardins communautaires ou collectifs sur son territoire.*

#### 4) Qualité de vie

- Réduire les tarifs réguliers et améliorer les trajets de transport en commun sur le territoire à partir de données sur les déplacements. Limiter le développement de solutions qui favorisent l'utilisation de la voiture solo, notamment en améliorant le financement et l'aménagement du réseau piétonnier et cyclable. Créer un comité composé d'utilisatrices et d'utilisateurs afin d'orienter le processus.

*Les changements climatiques sont causés par la production des gaz à effet de serre, dont 40 % sont dus au transport. Sherbrooke Citoyen s'engagera résolument dans la réduction des gaz à effet de serre en proposant des solutions pour promouvoir l'usage de transports non polluants sur le territoire sherbrookoïse.*

- Mettre de l'avant un programme de soutien et de promotion du milieu culturel sherbrookoïse par le biais de bourses artistiques et par la publicisation des événements d'artistes locaux.
- Améliorer la concertation entre le Comité des arts et de la culture de la Ville et les organismes culturels sherbrookoïse.
- Rendre permanente l'Équipe mobile d'intervention psychosociale (ÉMIP) et lui permettre de patrouiller le territoire tous les jours.

*L'objectif de l'ÉMIP, mise en place en avril 2016 dans le cadre d'un projet-pilote, est de répondre plus rapidement et plus adéquatement aux situations de crises que vivent les personnes aux prises avec des troubles de santé mentale. La patrouille est actuellement présente deux jours par semaine sur le territoire.*

- Adopter une politique d'égalité sherbrookoïse, accompagnée d'un plan d'action, visant l'instauration de mesures favorisant l'égalité et la parité entre les genres, tant au niveau décisionnel, structurel, rédactionnel que consultatif et participatif.

*Les femmes sont les moins représentées au niveau des structures décisionnelles, vivent davantage de violences, sont en plus grand nombre en situation de pauvreté et réalisent encore la majorité des tâches de la sphère domestique. De plus, plusieurs d'entre elles vivent à l'intersection de différentes oppressions, ce qui augmente les inégalités vécues quotidiennement (femmes racisées, en situation de handicap, etc.). Faire de l'égalité entre les genres une valeur prioritaire s'inscrit en continuité avec l'augmentation de la participation citoyenne, de la diversification des représentations et une accessibilité accrue aux structures municipales. De telles politiques et mesures sont déjà existantes ou en cours de réalisation dans plusieurs villes du Québec, dont Rimouski, Granby, Trois-Pistoles, Laval, Lévis et Montréal. Il peut s'agir de l'implantation d'un Comité de type Femmes et Ville, d'une Politique de communications inclusives, d'un Forum citoyen par et pour les femmes, etc.*

- Favoriser le mieux-être ainsi que le vivre-ensemble, notamment par l'instauration d'un véritable dialogue citoyen en matière d'immigration entre les membres du Conseil municipal et la collectivité, de même que par la promotion de la participation citoyenne dans l'exploration de nouvelles avenues sur des questions reliées aux principes directeurs des orientations définies dans la Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes de la Ville de Sherbrooke.

*L'immigration constitue un levier important pour le développement économique, social, politique et culturel de la ville de Sherbrooke et, par le fait même, contribue à l'enrichissement de la société québécoise. En 2005, la Ville de Sherbrooke a été la première ville unifiée à adopter une politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes. Plusieurs villes de la province et quelques régions de la France se sont inspirées des grands axes de cette politique, notamment la Ville de Gatineau. Quant à la mise en œuvre de cette politique, il reste plusieurs actions à mener pour une réelle intégration des personnes immigrantes en région.*

## 5) Bonne gouvernance

- Revoir l'organisation, le financement, de même que les responsabilités des organismes paramunicipaux, les soumettre aux mêmes règles d'accès à l'information que les instances municipales et mandater le Vérificateur général pour évaluer l'optimisation des ressources de ces organismes. De plus, orienter le mandat de Destination Sherbrooke vers des projets qui profitent autant à la population résidente qu'aux touristes.

*La Ville de Sherbrooke contribue à hauteur de 14,5 millions de dollars à la Société de transport de Sherbrooke, de 3,1 millions de dollars à Sherbrooke Innopole, de 2,6 millions de dollars à Destination Sherbrooke et de 700 000 dollars à Commerce Sherbrooke, pour un total de plus de 20 millions de dollars. Elle se doit de vérifier la manière dont l'argent des contribuables y est utilisé et de s'assurer que les orientations déterminées servent les citoyens et citoyennes de Sherbrooke.*

- Inclure deux membres indépendants sur le Comité de vérification, actuellement composé exclusivement de membres élus au Conseil municipal de la Ville de Sherbrooke.

*Le Comité de vérification peut suggérer au Conseil municipal de mandater le Vérificateur général pour des évaluations spécifiques de l'efficacité de l'appareil municipal. Par exemple, des membres indépendants siègent au sein des comités de vérification des villes de Montréal et de Laval.*

- Améliorer la représentation et le processus de sélection des citoyennes et des citoyens membres de comités de la Ville.

- Moderniser le site Internet de la Ville pour en faciliter l'usage et pour rendre public l'ensemble des données et des documents produits par la Ville.

*Actuellement, il est très difficile pour quiconque s'intéressant à la politique municipale de trouver les documents pertinents sur le site de la Ville de Sherbrooke; plusieurs documents ne sont pas disponibles ou ne sont disponibles que pour les années les plus récentes. De plus, les gens doivent effectuer des demandes d'accès à l'information qui nécessitent du temps et des ressources à l'administration publique.*

- Diffuser sur le site Internet de la Ville l'intégralité des séances du Conseil municipal, des conseils d'arrondissement et des consultations publiques.

*En ce moment, le Conseil municipal refuse de diffuser intégralement ses séances et préfère rémunérer des personnes à l'emploi du Service des communications ainsi qu'une personne contractante pour couper au montage certaines questions des citoyennes et des citoyens. Par le passé, des questions éthiques embarrassantes pour l'administration actuelle ont volontairement été censurées lors de ces montages.*

- Intégrer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans les pratiques de gouvernance de la Ville de Sherbrooke.

*L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est un outil qui permet de développer des moyens d'analyse et de gouvernance pour avoir une vision plus éclairée des besoins des femmes et des hommes de différentes populations. L'ADS a pour objet de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes de divers statuts, origines et conditions de l'adoption d'un projet à l'intention de l'ensemble des citoyennes et des citoyens. Cette analyse s'effectue au cours de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et du suivi d'un projet. Dans certaines situations, l'ADS mènera à l'offre de mesures différentes aux femmes et aux hommes en vue de réduire les inégalités.*